Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 22 FEVRIER 2018 - 18h00

Délibération N°2018/013
Date de convocation : 13 février 2018
Nombre de conseillers en exercice : 74

L'an deux mille dix-huit, le 22 février à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Souplet-Escaufourt, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

<u>Etaient présents</u> (56 titulaires - 3 suppléants) :

Denise LESAGE
Hubert DEJARDIN
Jacques OLIVIER
Gérard LENOBLE
Francis LEBLON
Frédéric BRICOUT
Anne-Sophie MERY-DUEZ
Francis STOCLET
Alain GOETGHELUCK
Jean-Claude GERARD
Jean-Louis CAUDRELIER
Laurent COULON
Isabelle PIERARD
Janine TOURAINNE
Pascal COQUELLE
Didier BLEUSE
Augustine NOIRMAIN
Maurice DEFAUX
Pascal ROELS
Daniel FIEVET
Vincent WAXIN
Yannick HERBET
Nathalie GAVE
Christian PECQUEUX
Dominique LAMOURET
Denis COLLIN
Bernard POULAIN
Martine THUILLEZ
Gilles PELLETIER
Jean-Marc GOSSART (S)
Karine ELOIR
Bruno MANNEL
Serge SIMEON
Marc PLATEAU
Michel HENNEQUART
Jacky DUMINY
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ
Chantal WAYEMBERGE-MAILLY
Jean-Félix MACAREZ
Virginie LE BERRIGAUD
Pierre-Henri DUDANT
Thierry WALEMME (S)
Didier BONIFACE
Régine DHOLLANDE
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Bernard PLET
Bertrand LEFEBVRE
Charles BLANGIS
Joseph MODARELLI
Pascal FOULON
Pascal LEVEQUE
Michel GOUVART (S)
Daniel BLAIRON
Véronique NICAISE
Stéphane JUMEAUX
Axelle DOERLER

<u>Membre excusé</u> (1) :

Jean-Pierre RICHEZ

<u>Membres absents</u> (6) :

Marie-Lise MARLIOT, Gérard TAISNE, Pierre LAUDE, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE, Francis GOURAUD

<u>Membres ayant donné procuration</u> (11) :

Alexandre BASQUIN à Denise LESAGE, Christian PAYEN à Michel HENNEQUART, Jean-Pierre THIEULEUX à Jacques OLIVIER, Brigitte ROLAND-BEC à Christian PECQUEUX, Alban BAJODEK à Sandrine TRIOUX, Agnès BERANGER à Frédéric BRICOUT, Pierre LEVEQUE à Martine THUILLEZ, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Alain RIQUET à Francis STOCLET, Annie DORLOT à Joseph MODARELLI, Laurence RIBES à Karine ELOIR

Madame Karine ELOIR est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2018/013 – Objet : Rapport d'Orientation Budgétaire – ROB

Vu l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales,

Considérant que dans les EPCI comportant une commune de plus de 10 000 habitants et plus, Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses de personnel,

Considérant que ce rapport a donné lieu à un débat,

Considérant qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Monsieur Frédéric BRICOUT, Vice-Président aux finances
Propose

Article 1er : Prend acte de la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel

Article 2 : Prend acte de la tenue du débat relatif à ce rapport

Document annexé : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 26 février 2018 et de la publication
Vu,

Pour expédition conforme
Beauvois-en-Cis, le 26 février2018
Le 26 février 2018

Le Président,
Maire du CATEAU-CAMBRESIS
Conseiller Régional

Serge SIMEON

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

RAPPORT 2018 D'ORIENTATION BUDGETAIRE

22/02/2018

Conseil Communautaire

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

La tenue d'un débat d'orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales avant l'examen du budget primitif

RAPPORT 2018 D'ORIENTATION BUDGETAIRE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) s'impose aux collectivités territoriales dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB n'a pas en lui-même de caractère décisionnel et n'est pas sanctionné par un vote, cependant une délibération acte la réalisation du débat.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de l'intercommunalité tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit en effet permettre au conseil communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers communautaires sur l'évolution financière de la communauté de communes en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement

1 – LE CONTEXTE MACRO – ECONOMIQUE ET INSTITUTIONNEL

1-1 Le contexte national

La croissance

Dans le sillage de la croissance mondiale et européenne, le Gouvernement français a revu à la hausse le taux de croissance 2017 (+1,8%) après +1,5% fixé dans la dernière loi de finances. Pour 2018, il prévoit +1,7% de croissance. Des hypothèses jugées « prudentes » pour 2017 et « raisonnables » pour 2018 par le Haut-conseil des finances publiques.

L'inflation

le taux d'inflation projeté en 2018 dans la zone euro serait limité à +1,1%

Le chômage

Le taux de chômage s'établit à 9.5% de la population active au quatrième trimestre 2017. Cependant le taux de chômage dans notre département reste supérieur à la moyenne 12.6%

Le déficit

Le déficit de l'Etat augmenterait pour atteindre 82,9Md€ en 2018 après 76,5 Md€ en 2017. Les principales mesures fiscales (suppression partielle de l'ISF, de la taxe d'habitation) représentent une baisse des prélèvements obligatoires de 6,5 Md€ en 2018.

La dette publique

L'endettement public reste à un niveau très élevé se rapprochant des 97% du PIB. Les collectivités locales représentent moins de 10% de la dette publique.

Les chiffres clés de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 diffusés par le ministère de l'économie et des finances.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'inflation	0,0%	0,2%	1,0%	1,1%	1,25%	1,50%	1,75%	1,75%
Taux de croissance du PIB France	1,1%	1,1%	1,7%	1,7%	1,70%	1,70%	1,70%	1,80%
Poids des dépenses publiques dans le PIB*	56,7%	55,0%	54,6%	53,9%	53,3%	52,5%	51,8%	50,9%
Taux du déficit public en % du PIB	-3,6%	-3,4%	-2,9%	-2,6%	-3,0%	-1,5%	-0,9%	-0,2%
dont Etat et Administration centrale	*-3,4%*	*-3,4%*	*-3,3%*	*-3,2%*	*-4,1%*	*-2,7%*	*-2,3%*	*-1,8%*
dont Administrations publiques locales	*0,0%*	*0,1%*	*0,1%*	*0,1%*	*0,2%*	*0,3%*	*0,6%*	*0,8%*
dont Adminsitrations de sécurité sociale	*-0,2%*	*-0,1%*	*0,2%*	*0,5%*	*0,8%*	*0,8%*	*0,8%*	*0,8%*
Dette publique en % du PIB	95,6%	96,3%	96,8%	96,8%	97,10%	96,10%	94,20%	91,40%

1-2 L'évolution des finances locales sur 2018

Le nouveau projet de loi de finances 2018 et le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ont pour ambition de ramener la France dans une trajectoire de réduction du déficit public, de la dépense publique.
Les collectivités locales sont mises de nouveau à contribution sous la forme d'un pacte de confiance avec l'Etat ayant pour objectif une économie de dépenses de 13 Md€ sur 5 ans.

1-2-1 La contribution des collectivités locales à l'effort de réduction des déficit publics et de maitrise de la dépense publique

⇨ **Objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement et du solde de financement des collectivités (article 10 du PLPFP)**

Le Gouvernement a annoncé un gel de la DGF en 2018. Le montant de la contribution au redressement des comptes publics reste donc figé à son niveau de 2017. Toutefois, dans le cadre de réduction de 3 points du ratio des dépenses publiques entre 2018 et 2022 mentionnés dans le projet de loi de programmation 2018-2022, le Gouvernement entend décroitre le ratio de dette et décélérer l'augmentation des dépenses publiques par un effort d'économie de 13 Md€ sur les collectivités locales (2,6 Md€ en 2018).
Le niveau plafond d'évolution des dépenses de réelles de fonctionnement constatées à périmètre constant est fixé au maximum à 1,2% par an, de 2018 à 2022, budget consolidé et inflation comprise. La hausse annuelle moyenne constatée entre 2009 et 2014 est de +2,5%. Ce différentiel correspond au 2,6Md€ d'économie annuelle sur les collectivités locales.

L'objectif d'évolution des dépenses locales (ODEDEL) s'exprime donc de la manière suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	*1,2%*	*1,2%*	*1,2%*	*1,2%*	*1,2%*
Réduction annuelle du besoin de financement	*-2,6Md€*	*-2,6Md€*	*-2,6Md€*	*-2,6Md€*	*-2,6Md€*
Réduction cumulée du besoin de financement	*-2,6Md€*	*-5,2Md€*	*-7,8Md€*	*-10,4Md€*	*-13,0Md€*

A partir du DOB 2018, chaque collectivité présentera ses objectifs concernant :

· L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur

· L'évolution du besoin de financement annuel (emprunts minorés des remboursements).

La loi de programmation précise que des contrats de confiance avec le Préfet s'adresseront à toute collectivité désireuse d'entrer dans cette démarche et obligatoirement les 319 collectivités les plus peuplées dans leurs catégories (Conseils régionaux, départementaux, métropoles, communautés > à 150 000 habitants et ville > à 50 000 habitants). Ces collectivités représentent près de 80% des dépenses totales. Ces contrats visent à déterminer les objectifs et les modalités d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement en prenant en compte les spécificités locales.
Un système de malus (baisse de dotation) serait prévu pour toutes les collectivités qui n'obtiendraient pas les résultats attendus.

Pour 2018, la communauté de communes n'est pas dans cette démarche mais il convient de se fixer les objectifs définis pour anticiper les années à venir.

1-2-2 Maitrise de la dette locale via le suivi du ratio de désendettement

L'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement. Il souhaite ainsi mesurer l'autofinancement dégagé en lien avec la maitrise des dépenses. Ces objectifs s'appliqueraient aux EPCI de + 50 000 hab

Ainsi, les principes de :

- Vote en équilibre de chaque section
- Couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres
- L'estimation sincère des dépenses et des recettes

Seraient adjoint d'un 4eme principe :

- Ration de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une collectivité mettrait à rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute. Ce ratio se mesure de la façon suivante :

$$\frac{\text{ENCOURS DE DETTE au 31/12}}{\text{EPARGNE BRUTE}} \xrightarrow{\text{4c}} \frac{26\,810\,603}{3\,788\,267} \quad \textbf{7 ans}$$

Pour atteindre ces objectifs, l'Etat fixe les plafonds à ne pas dépasser :

Pour 2017
Seuil limite 10 ans
Seuil critique 15 ans
Pour 2018
Seuil limite 11ans
Seuil critique 13 ans

1-2-3 la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages

Le Gouvernement s'engage à supprimer la taxe d'habitation sur la résidence principale pour 80% des ménages. Le mécanisme est progressif (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020)et soumis à des conditions de ressources : 27 000€ de revenu fiscal de référence pour une part majorée de 8 000€ pour les deux demi-parts suivantes (43 000€ pour un couple) puis de 6 000€ par demi-part supplémentaire.
L'Etat prendrait en charge ces dégrèvements dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017. La loi de finances reste imprécise sur les conséquences des éventuelles variations de taux, d'instauration de la taxe Gemapi et des modifications de politique d'abattement décidées après 2017. Une refonte de la fiscalité locale est aussi annoncée.

Le coût de cette mesure dans le budget de l'Etat est évalué à 3 Md€ en 2018, 6,6 Md€ en 2019. En 2020, la suppression partielle de taxe d'habitation coûtera 10,1 Md€ à l'Etat sur 22 Md€ de recette annuelle actuelles

1-2-4 Exonération de cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un très faible chiffre d'affaires

A partir de 2019, les entreprises imposées à la base minimum et réalisant un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 5 000 € seront exonérées de cotisation minimum de CFE. Au niveau national, un million de redevables de CFE sont concernés, soit un quart de l'ensemble des redevables de CFE. L'Etat compensera cette perte sur la base du taux de CFE 2018 l'année suivante sous forme d'allocations compensatrices.

1-2-5 Le FPIC maintenu à 1 Md€ et des règles de garantie modifiées

Le Gouvernement propose de stabiliser l'enveloppe à 1M€ comme en 2017 et en 2016, au lieu de l'objectif initial d'atteindre 2 % des recettes fiscales du bloc communal
Par ailleurs, le mécanisme de garantie de reversement du FPIC est modifié en cas de perte d'éligibilité :

- **En 2018 : 85% de la recette 2017 (garantie antérieure ou attribution)**
- **En 2019 : 70% de la recette 2018 (garantie antérieure ou attribution)**
- **En 2020 : 50% de la recette 2019 (garantie antérieure ou attribution)**

1-2-6 Disposition divers

- ⇨ **Suppression de la DUCSTP (dotation unique des compensations exonérations spécifique) allégements de fiscalité sur la TP)**
- ⇨ **Automatisation du traitement du FCTVA à compter de 2019**

2- L'ANALYSE RETROSPECTIVE DE 2015- 2017

2.1 Une section de fonctionnement marquée par une diminution des recettes

- *LES CHARGES*

Faits marquants :

❖ *Gestion des ENI*

En 2015, La communauté versait des contributions au syndicat mixte pour la construction et la gestion des espaces nautique intercommunaux : 1.7 M€

La dissolution de ce syndicat à compter du 1er janvier 2016 a entrainé de nouvelles charges + 3.5 M € qui sont supportées par la communauté de communes :

Chauffage et maintenance : + 388 K€,

Prestataire de services Equalia: + 2.2 M€,

les Intérêts d'emprunts : + 809 K€

Bien supérieures aux recettes 785 139 € (ventes de tickets, abonnement)

Au 1er juillet 2017 mise en place d'une délégation de service public pour la gestion des espaces nautique intercommunal entrainant une diminution des dépenses de 457 K€ mais aussi une diminution des recettes de 393 K€

❖ *Gestion de la collecte*

Le transfert des charges collecte au SIAVED entraine une non dépense de 3.3 M€ (sous traitance) en contre partie du versement d'une cotisation de 2 M€ chapitre 65.

La communauté de commune ne perçoit plus les recettes liées aux rachats de déchets – 925 K€

❖ Augmentation ponctuelle de 4M€ en 2016.

Versement de 4 M€ concernant les subventions d'équilibre.

Atelier Relais bertry	133 991
batiment ind walincourt	35 536
credit bail clary	7 138
crematorium	741 449
ego boniface	272 870
graffic packaging	483 899
roland emballages	201 224
Vallée Herie	2 205 981

❖ Aire d'accueil des gens du voyage

En 2017, La communauté de communes voit ses compétences étendues avec la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Budgétairement la reprise de compétence n'influe pas sur le résultat, l'augmentation des charges = l'augmentation des recettes 156 K€

Volet Ressources Humaines

En déclinaison de nouveaux principes énoncés par la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et traduits dans l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et selon le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire, ce dernier contient une présentation rétrospective (issue notamment des bilans sociaux) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que les crédits afférents.

L'évolution des dépenses de personnel

Ratio Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement

2014	2015	2016	2017
7,88 %	8,17 %	6,54 %	8,61 %

Traitement indiciaire et régime indemnitaire

	2015	2016	2017	Prévu 2018
Rémunération principale titulaire	1 069 141.63	1 174 794.43	1 320 507.09	1 274 659
Autres indemnité titulaires	103 026.25	69 786.52	90 790.61	92 287
Rémunération non titulaires	803 770.65	714 245.62	673 492.34	661 956
Autres indemnités non titulaires (avantages en natures)	1292.40	1306.80	1317.60	1332

Les produits

	2015	2016	2017	Evolution
Produit e la fiscalité directes	11 764 493	11 548 578	11 627 680	-1,16%
Fiscalité transférée	6 158 925	6 272 471	6 481 069	5,23%
Fiscalité indirecte	7 893 744	8 162 687	8 148 030	3,22%
Dotations	9 296 943	8 367 727	7 469 882	-19,65%
Autres recettes d'exploitation	1 059 486	2 132 137	1 373 917	29,68%
Total des recettes réelles de fonctionnement	36 229 548	36 673 940	35 224 896	-2,77%

Produits de la fiscalité directe : La fiscalité directe comprend les taxes directes locales possibles (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et la cotisation des entreprises CFE, - si la collectivité la perçoit, hors rôles supplémentaires

Produits de la fiscalité transférée : la fiscalité reversée comprend la part de la CVAE, l'attribution du FNGIR, le produit de la TASCOM et le produit de l'IFER.

Produits de la fiscalité indirecte : La fiscalité indirecte comprend les recettes affectées au compte 73 autre que la fiscalité directe et transférée. (Selon la collectivité : la taxe sur l'électricité, les droits de mutation, l'attribution de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,...).

Dotations : Elles comprennent les recettes du chapitre 74 (la DCRTP, DGF, les compensations d'Etat sur les exonérations fiscales, les autres dotations).

Autres recettes : Elles comprennent notamment les produits des services, les cessions d'immobilisations, les produits financiers, les atténuations de charges, les recettes exceptionnelles, les produits induits des investissements, hors rôles supplémentaires.

Répartition des recettes de fonctionnement

⇨ Diminutions des produits des contributions directes -1.16% :

Le poids des bases

Années	Base cotisation foncière	Base taxe d'habitation	Base taxe foncière (bâtie)	Base taxe foncière (non bâtie)
2015	17 319 604	39 676 864	45 775 898	2 730 165
2016	16 942 094	38 510 648	45 769 734	2 757 528
2017	17 027 128	38 786 489	46 236 453	2 766 743
Taux	28.7%	9.57%	5.64%	12.62%

⇨ Augmentation de la fiscalité transférée 5.23%

	2015	2016	2017
Cotisation sur la valeur ajoutée - CVAE (art 73112)	2 040 052	2 111 214	2 065 178
Taxe sur les surfaces commerciales - TASCOM (art 73113)	636 785	668 447	909 169
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux - IFER (art 73114)	318 102	328 824	342 736
Fonds national de garantie individuel de ressources - FNGIR (art 7323)	3 163 986	3 163 986	3 163 986

Augmentation significative de la TASCOM

⇨ Augmentation de la fiscalité indirecte 3.22%

	2015	2016	2017
Attribution de compensation (art 7321)	61 191	61 191	69 199
FPIC (art 7325)	1 418 879	1 610 992	1 540 435
Taxe d'enlèvement des O.M (art 7331)	6 393 995	6 470 727	6 519 331
Taxe de séjour (art 7362)	19 377	19 777	19 065

Augmentation significative de la TEOM

⇨ Dotations -19.65%

	2015	2016	2017
Dotation d'intercommunalité (art 74124)	1 785 750	1 145 639	802 775
Dotation de compensation des groupements de communes (art 74126)	4 051 939	4 156 258	4 040 766
Participations (art 747)	1 259 965	925 774	339 056
Compensations fiscales (art 748)	681 817	444 399	530 141
Dotation de compensation de la réforme de la TP - DCRTP (art 748313)	1 517 472	1 695 657	1 655 423
Autres dotations (autres articles chap 74)	0	0	101 721

CF. transfert de compétence déchet

- Entre 2012 et 2017, la communauté de commune aura perdu 1.9 M€ au titre de la DGF. De 2015 à 2016, la diminution s'est réalisée au rythme de 536 000 euros par an.

⇨ Autres produits 29.68%

	2015	2016	2017
Atténuation de charges (chap 013)	601 122	529 572	480 228
Produits des services (chap 70)	1 543	787 129	472 974
Autres produits de gestion courante (chap 75)	35 934	37 292	55 525
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	126 777	518 479	346 346
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	294 111	259 664	19 162

- Atténuation de charges : Diminution liée à la politique nationale sur le recours aux CUI
- Produits des services cf. point gestion des ENI

Récapitulatif

	2015	2016	2017	Évolution
Recettes de fonctionnement*	36 229 548	36 673 940	35 224 896	-2.77%
Dépenses de fonctionnement*	32 265 865	39 020 919	32 556 805	0.90%

*moins les dépenses et recette liées aux provisions.

De 2015 à 2016, les dépenses ont évolué de 0.90%. Quant aux recettes, elles ont diminué de -2.77 %. Il est rappelé que les taux de fiscalité directe locale ont été maintenus.
Pour maintenir une bonne solvabilité de la collectivité, il est nécessaire de travailler à l'équilibre du budget de fonctionnement, afin de maintenir une capacité d'autofinancement.

L'effet de ciseau

Evolution de l'écart entre les recettes d'exploitation (fonctionnement) et les dépenses d'exploitation (fonctionnement) y compris les cessions d'immobilisations.

	2015	2016	2017
Recettes de fonctionnement	36 229 548	36 673 940	36 883 896
Evolution n-1	6,12 %	1,23 %	0,57 %
Dépenses de fonctionnement	32 265 865	40 740 622	32 749 283
Evolution n-1	-3,85 %	26,27 %	-19,62 %

La comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement alerte sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau.

Le résultat

	2015	2016	2017
Résultat Antérieur	2 334 242	8 632 779	2 851 980
Résultat de l'exercice	3 628 483	-5 780 799	-1 154 692
Résultat	5 962 725	2 851 980	944 837.12

Excédent de 944 837 € fin 2017

- **Fonctionnement : 3 116 221.56 €**

Cet excédent doit être relativisé, permets de financer le déficit de la section d'investissement. Solde restant a reporté 944 837 €

- **Investissement : – 2 171 384.44 €**

Dont 1 154 692.14 € de restes à réaliser concernant l'acquisition du batiment Za bout des dix neuf Beauvois ainsi que le versement du solde de la LOA.

Note : L'excédent de fonctionnement doit être relativisé, au vu des gros travaux d'investissement en cours (fibre, TEPCV…)

2.2 L'endettement de la communauté

La structure des prêts

	2015	2016	2017
Encours de dettes au 01 janvier	9 242 947	12 280 324	32 953 705
Annuité en capital de la dette	750 889	1 605 922	6 066 638
Intégration de dettes	1 290 702	22 279 302	- 913 111
Nouveaux emprunt	2 500 000	0	3 000000
Encours de dette au 31 décembre	12 280 324	32 953 705	28 973 956
Charges d'intérêts	594 121	1 302 334	1 143 014

L'encours au 31 décembre 2016 s'élève à 32.9 M€. Un stock de dettes de 22.2 M€ a été transféré au 01 janvier 2016, à la suite de la dissolution de l'ENI, augmentant fortement l'endettement de la communauté de commune du caudrésis catésis.

Le remboursement de l'emprunt relais ENI pour 4.5 M€ permets de diminuer notre encours de dette au 31 décembre 2017

L'application de la charte Gissler depuis 2010, qui consiste à classer l'ensemble des prêts des collectivités selon des niveaux de risque en fonction de la nature de l'encours, révèle pour la 4C un encours à taux fixe à hauteur de 90.65%. Ce chiffre témoigne de la sécurisation importante de notre encours de dette.

Type	Encours	% d'exposition
Fixe	25 390 161,17 €	90.65 %
Variable	0,00 €	0.00 %
Livret A	450 000,00 €	1.61 %
Barrière	2 169 509,18 €	7.75 %
Ensemble des risques	28 009 670,35 €	100.00 %

Le profil d'extinction

Le portefeuille de la communauté porte sur un encours de 28 973 956 € au 31/12/2017 et une durée résiduelle moyenne qui est de 16 ans avec un taux moyen pondéré de 3.98%

	2017	2018	2019	2020	2021	2026
Encours moyen	28 021 521,85 €	28 173 174,16 €	26 463 142,36 €	24 697 324,99 €	22 867 653,22 €	13 267 473,64 €
Capital payé sur la période	6 102 352,36 €	1 633 725,20 €	1 740 154,46 €	1 799 117,12 €	1 860 728,97 €	1 948 999,81 €
Intérêts payés sur la période	1 149 641,62 €	1 085 619,24 €	1 035 418,52 €	969 534,74 €	897 204,53 €	486 605,56 €

2.3 Capacité d'autofinancement

	2015	2016	2017
Produits de fonctionnement réels	36 229 548	36 673 940	35 224 896
Produit de cession	- 126 776	- 518 479	- 346 346
- Charges de fonctionnement réelles	32 265 865	39 020 919	32 556 805
= Capacité d'autofinancement	3 836 902,00	- 2 865 456,00	2 321 745
- Remboursement de dettes	750 889,00	- 1 605 922,00	- 6 084 724
+ Refinancement à déduire		-	-
= CAF nette	3 086 013,00	4 471 378,00	- 3 762 979
+ Produits d'investissement	1 438 343,00	1 741 578,00	1 466 821
- Remboursement des autres dettes			
= Financement disponible	4 521 920,00	-2 729 800,00	- 2 296 158

La capacité d'autofinancement nette représente la capacité pour la collectivité a investir. L'exercice 2016 est marqué par le versement des subventions aux budgets annexes et l'exercice 2017 par le remboursement anticipé de l'emprunt relais ENI. Compensé par un prélèvement sur le résultat excédentaire antérieur.

2.4 Financement des Investissements

	2015	2016	2017
CAF	3 836 902	- 2 865 456	2 321 745
+ Emprunts	2 500 000		3 000 000
+ Produit d'investissement	1 438 343	1 741 578	1 466 821
Total ressource	7 775 245	- 1 121 514	6 788 566
Dépenses d'équipement	2 957 761	1 303 657	2 888 703
+ Remboursements de dettes	753 325	1 605 922	6 084 724
+ Autres dépenses	435 683	30 000	0
Total emplois	4 146 769	2 939 579	8 973 427
Prélèvement sur le résultat antérieur	3 628 476	- 4 061 093	- 2 184 861

Les dépenses d'équipement sont en augmentation entre 2016 et 2017 cela s'explique par l'engagement de la collectivité dans de grands projets :

Déploiement de la Fibre

Déploiement de la LED 600 000 €

Création d'une crèche intercommunale à Avesnes. 563 071 € (hors subvention)

Acquisition de véhicule 53 244 €

Avance LOA : 315 000 €

Régularisation dossier antérieur 453 000 €

Mais aussi les dépenses d'investissement récurrentes :

Réseaux d'éclairage public : 523 928 €

⇨ Il est à noter que le résultat des années antérieures est de 2 851 980 en début 2017

3. LES PERSPECTIVES ET LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Le budget principal 2018 traduit l'exercice des compétences prises par la communauté de communes du Caudresis Catesis :

Compétences obligatoires :

Développement économique

Collecte traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Aménagement entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Depuis 2018 gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations (GEMAPI)

Compétences Optionnelles :

Brigade verte, Brigade du patrimoine, chemin de randonnée

Création aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Habitat sur le territoire

Construction et gestion d'équipements nautique

Petite enfance

Compétences facultatives :

Tourisme

Eclairage publique

Crématorium

Politique culturelle en milieu scolaire (maternelle et primaire)

3.1 En fonctionnement

3.1.1 les recettes de fonctionnement

La présentation contextuelle effectuée précédemment invite donc à estimer les recettes de fonctionnement de la façon suivant :

Recettes Réelles de fonctionnement	BP 2017	Proposition 2018	Commentaires
Dotation forfaitaire	4,8 M€	4,8 M€	+0% Pas da baisse de dotation mécanique en 2018
Dotation	7,4 M€	7,2 M€	-2,8% Fin de la compétence Déchet
Impôt et taxe	26,3 M€	26,8 M€	+1,69 % instauration taxe GEMAPI

3.1.2 L'évolution des dépenses

Globalement, les orientations retenues visent à une forte maitrise des dépenses de fonctionnement afin de permettre à la communauté de communes de dégager les capacités d'investissement nécessaires, sans impacter négativement les budgets futurs.

Maitrise des charges à caractère général et gestion courante

- Fermeture de l'éclairage public du dimanche soir au vendredi matin de 23h à 5h économie à compter du 1er mars soit de 285 000 € (non dépenses/recette supplémentaire AC)
- Diminution des subventions petite enfance de 3% soit 15.600 euros
- Ouverture de la crèche d'Avesnes + 91 000 €

	2018
Recette de fonctionnement	34 785 376
Charge de fonctionnement	- 32 110 513
Dont intérêt	*1 073 994*
Epargne brute	= 2 674 649
Remboursement capital	- 1 562 296
Epargne Nette	= 1 112 353
Résultat antérieur	+ 944 837
Auto financement	= 2 057 190

3.2 En investissement

3.2.1 Recettes d'investissements

Autofinancement	2 057 190 €
Autres ressources :	
Subvention	516 598 €
Crèche	276 598 €
Subvention Energie positive	240 000 €

La communauté de communes arrive à dégager un autofinancement de 2 057 190 € en ajoutant les ressources non perçues à ce jour la Capacité à investir 2018 s'élève à **2 573 788 €**

3.2.2 Dépenses d'investissements

La capacité à investir s'articule sur 3 niveaux :

Les Investissements Récurrents : 985 000 €

Ces dépenses sont maintenues au niveau qui fût le leur lors de l'exercice N-1.

Subvention versée aux entreprises : 100 000 €

Subvention Maison de santé : 150 000 €

Camion Nacelle éclairage public + broyeur : 100 000 €

Matériel et Outillage : 75 000 € qui permettent de garantir l'entretien et le renouvellement du parc et du matériel pour les brigades.

Réseaux d'électrification : 500 000 €

Frais d'étude : 60 000 € passage en Agglomération, Habitat

Opérations Annuelles 1 147 782 € déduction des recettes

Report des Travaux sur la crèche de le Cateau : 450 000 € affectation partielle au projet de Ruralité

Remise en Etat du site 39 rue de Ligny 100 000 €

Viabilisation de la zone artisanale Heniaux : 300 000 € => recette estimée vente de terrain 409 050 €

Aide Habitat : 252 782 €

42 000 projet LLS Avesnes

143 000 projet LLS Le cateau

40 000 Maison relais le Cateau

9 000 LLS Ligny

Plateau Estourmel : 45 000 €

Opérations pluriannuelle 852 550 €

Déploiement de la Fibre 319 217

Eclairage publique 533 333 € (pour rappel 1 600 000 €)

Conclusion

Les orientations proposées pour l'élaboration du budget primitif 2018 et le travail en cours permettent d'envisager une capacité de financement de 2.5 M€. Cependant le plan d'investissement pour 2018 s'élève à 3 M€ , de plus une forte inquiétude liée au Plan pluriannuel d'investissement sur la fibre. (2M€ d'ici fin 2021)

Il convient de se donner les moyens de dégager des marges de manœuvre plus importantes pour poursuivre le financement.

Proposition d'évolution :

⇨ Attribution de compensation :

.Rapport de la CRC page 13 « L'établissement reverse aux communes, au travers des attributions de compensation, des montants supérieurs au produit qu'elle perçoit des impôts locaux. Cette caractéristique constitue un véritable frein au développement de la communauté de communes. »

Tableau n° 2 – Les ressources fiscales

En €	2012	2013	2014	2015
Impôts locaux	13 794 723	14 146 744	14 079 511	14 815 389
- Restitution sur impôts locaux	15 541 086	15 485 642	15 512 730	15 514 272
= Impôts locaux nets des restitutions	- 1 746 363	- 1 338 898	- 1 433 219	- 698 883

Source : tableau réalisé par la chambre régionale des comptes à partir des comptes de gestion.

2016	*2017*
14 675 414,	*14 960 102*
15 373 903	*15 177 864**
-698 490	*-217 762*

Il est proposé aux communes de revoir les attributions de compensation cf simulation :
Par une diminution en €/habitant soit de 10€ / 5€ économie de 590 550€ / 295 272 €
Par une diminution en 5 % 754 599 €

⇨ Abandon de compétences et retour au budget des communes

⇨ Hausse de la taxe foncière Bâtie

Estimation sur base 2017 : 46 188 000 taux actuel : 5.64 %

TAUX D'IMPOSITION	EVOLUTION DU TAUX EN POINT	EVOLUTION DU TAUX EN %	PRODUIT	EVOLUTION DU PRODUIT EN EUROS
5.64	NEANT	NEANT	2 605 003	NEANT
6.00	+ 0.36	+ 6.383 %	2 771 280	+ 166 277
6.25	+ 0.61	+ 10.816 %	2 886 750	+ 281 747
6.50	+ 0.86	+ 15.248 %	3 002 220	+ 397 217
6.75	+ 1.11	+ 19.681%	3 117 690	+ 512 687
7.00	+ 1.36	+ 24.113 %	3 233 160	+ 628 157
7.25	+ 1.61	+ 28.546%	3 348 630	+ 743 627

Profiter de la baisse de la fiscalité départemental - 2.20%

Commune	Evolution TFB de la 4C en euros	Evolution TFB Département en euros	Solde en euros
CAUDRY	+ 20	-33	- 13
BERTRY	+ 19	-29	- 10
BEAUVOIS	+13	-22	- 9
SAINT BENIN	+15	-24	- 9